



# COMMENT PREPARER SA CONSULTATION

Fiche pratique publié le **01/06/2017**, vu **1692 fois**, Auteur : [Maître Emilie VERGNE](#)

## Comment préparer sa première consultation: - pièces à rapporter - informations utiles

Consulter un avocat est une étape important. Il est donc indispensable de préparer son premier rendez-vous afin de le rendre concret et efficace.

### 1. Les honoraires de la 1ère consultation

La première consultation est payante et la première s'élève à 150 euros.

N'ayant pas encore pris connaissance de l'ampleur de votre dossier ainsi que de vos attentes, je ne peux dès maintenant vous établir un devis. Chaque dossier est personnel et prend en compte les démarches à effectuer dans votre cas. Je pourrai donc me prononcer après avoir pris connaissance de votre affaire. La fourchette de prix informative qui figure dans ma rubrique honoraires vous permettra de vous donner un ordre d'idée.

Afin d'éviter toute surprise, une convention d'honoraires doit être obligatoirement signée entre l'avocat et son client prévoyant un taux horaire ou un forfait et au surplus un éventuel honoraire de résultat. Le forfait détaille les prestations qui l'englobent.

En effet, la justice peut s'avérer surprenante et une mesure d'expertise, une procédure au fond (...) peuvent survenir. N'ayant pas été considérés lors du devis initial, ces imprévus feront l'objet d'autres honoraires que vous devrez valider.

En cas de désaccord sur les honoraires, il est possible de changer d'avocat à tout moment à savoir dès la première consultation. Ainsi, ce premier rendez-vous vous permet surtout de vous situer sans pour autant vous engager.

Le Cabinet Emilie VERGNE accepte les modalités de paiement. N'hésitez pas à m'en faire part. Si vous ne disposez pas de revenus financiers, ou avez des revenus modestes, il vous est possible d'obtenir une aide : L'aide juridictionnelle. Souscrire une assurance de protection juridique peut également s'avérer utile et prendre en charge tout ou partie des honoraires de l'avocat. J'accepte certains dossiers de cette nature. Nous pouvons donc en discuter.

### 2. Avant la consultation

Tout d'abord, regroupez tous les documents relatifs au dossier. Les copies sont à privilégier sauf dans certaines affaires où le document original est obligatoire. Dans ce cas je vous le notifierai. Les documents utiles varient selon les affaires et les spécialités du droit.

Par exemple :

En droit des sociétés, pour créer son entreprise il faut fournir les fiches d'Etat civil, la situation patrimoniale, le projet d'entreprise ainsi que l'éventuelle demande de subvention.

En droit de la famille, pour une procédure de divorce, il est nécessaire de présenter à son avocat l'extrait de l'acte de mariage, une copie de votre livret de famille, l'extrait d'acte de naissance, le contrat de mariage s'il en existe un et une déclaration d'impôts...

Si vous avez un doute sur les documents à fournir, n'hésitez pas à demander à votre avocat les documents dont il a besoin. Une fois les documents regroupés, classez-les de façon à mettre en avant les documents les plus pertinents.

Ensuite, faites une liste reprenant la chronologie détaillée des faits, les noms et coordonnées des

témoins, adversaires et autres personnes figurants dans l'affaire. Complétez cette liste avec toutes les informations complémentaires dont vous disposez et toutes les questions relatives à votre problème juridique.

Une fois votre "histoire" relatée, pensez aux "images" qui paraissent pertinentes. Les Magistrats ont besoin que chaque fait soit documenté pour accorder du crédit à votre position. Ce sont les preuves. Ainsi, lorsque vous parlez d'un contrat, il est important de le verser au débat. Si avant a signature des échanges de mails sont intervenus, il peut être utile de les produire. Les mouvements sur vos comptes sont également primordiaux ainsi que les échanges entre votre cocontractant. Plus vous serez précis, plus vous augmenterez vos chances de succès.

### **3. Pendant la consultation**

Généralement, la première consultation dure moins d'une heure et permet une approche juridique du dossier. Lors de cette consultation vous devrez exposer votre problème de droit de manière rapide et précise. Il est important d'être clair et concis afin que je puisse vous conseiller utilement, rédiger un acte et augmenter vos chances de succès au procès.

C'est pour cela qu'il est important de bien préparer le rendez-vous, de faire des listes et de préparer ses documents (demandez à votre avocat s'il a besoin de pièces complémentaires lors de la consultation).

Il est également très important de me révéler TOUTES les informations, même celles que vous jugez futiles. C'est moi qui déterminerai si elles sont pertinentes ou non. Il ne faut me cacher aucune information, qu'elle soit positive ou négative, car j'ai besoin de TOUT savoir pour préparer au mieux votre défense. N'oubliez pas que l'avocat est un professionnel du droit soumis au secret professionnel, à votre service, et ne vous jugera pas. Je suis donc là pour vous aider et ne pourrai le faire correctement que si j'ai connaissance de l'intégralité de votre situation.

Assurez-vous d'avoir bien compris toutes les informations que je vous aurais données. Si vous avez un doute sur un point ou un mot technique, n'hésitez pas à me demander de vous expliquer ou à reformuler mes propos.

Je vous expliquerai le déroulement de la procédure, les voies de recours et vous indiquerai quelles sont les étapes pouvant engendrer des coûts supplémentaires (frais d'huissier ou d'experts par exemple).

En d'autres termes, le premier rendez-vous se prépare afin d'être productifs, concrets, réactifs et précis dès le départ. Il permet une prise de contact en confiance, humanité et transparence et n'engage qu'au règlement du premier rendez-vous à charge de donner suite ou non.